



Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 762 400 €
3 rue Jules Guesde 92300 Levallois-Perret
562 070 714 R.C.S. Nanterre

J2F Finances

Société par Actions Simplifiée
au capital de 6 007 500 €
3 rue Jules Guesde 92300 Levallois-Perret
481 479 863 R.C.S. Nanterre

DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE PORTANT SUR LES ACTIONS PRODEF

- **PRIX DE L'OFFRE : 1 040 € PAR ACTION**
- **DUREE INDICATIVE DE L'OFFRE : DU 10 JANVIER AU 21 JANVIER 2011 INCLUS**
- **MISE EN ŒUVRE PREVISIONNELLE DU RETRAIT OBLIGATOIRE : 24 JANVIER 2011**

Par avis n°210C1279 du 16 décembre 2010, l'AMF a publié les résultats de l'offre publique de rachat par la société de ses propres actions (OPRA), ouverte du 19 novembre au 9 décembre 2010.

Au terme de cette période, 12 348 actions ont été acquises par PRODEF.

A la suite de cette OPRA et après annulation des 12 348 actions acquises, selon décision du directoire de PRODEF en date du 17 décembre 2010, le capital de PRODEF est désormais composé de 47 650 actions, et 79 545 droits de vote (en considérant qu'aucune action nominative à droit de vote double n'a été apportée à l'OPRA).

Le Concert des actionnaires majoritaires, formé par la société J2F Finances SAS représentée par M. Jean FIEVET ainsi que différentes personnes physiques et morales représentant la Famille FIEVET, détient désormais 98 % du capital et 98,3 % des droits de vote.

En application des articles 236-3 et suivants et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, la société J2F Finances SAS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 3 rue Jules Guesde, 92300 Levallois Perret, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°481479863, agissant en qualité d'initiateur, offre irrévocablement aux actionnaires de PRODEF d'acquérir la totalité de leurs actions PRODEF au prix de 1 040 € par action dans le cadre d'une offre publique de retrait (OPR).

L'OPR sera immédiatement suivie de la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire (RO), avec transfert des actions autres que celles détenues par le Concert et qui n'auraient pas été apportées à l'OPR, au profit de J2F Finances SAS, moyennant une indemnisation identique au prix de l'OPR, soit 1 040 €.

Les modalités de cette Offre (OPR-RO) sont décrites dans le projet de note d'information qui a été déposé auprès de l'AMF le 22 décembre 2010. Ce projet de note est publié sur le site de PRODEF (www.prodef.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org). Il comporte, en partie 3, le rapport complémentaire de l'expert indépendant, et en partie 4, l'avis du conseil de surveillance de la société PRODEF.

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société J2F Finances SAS, et de PRODEF, seront publiées sur le site de PRODEF (www.prodef.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et tenues gratuitement à la disposition du public aux sièges respectifs des sociétés J2F Finances SAS et PRODEF, au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre.

A propos de PRODEF :

Après la cession de l'activité de propreté, qui constitue un tournant majeur pour le groupe, PRODEF entend désormais se consacrer à son activité de fabrication et de commercialisation de produits d'entretien pour collectivités et industriels, et à son activité immobilière.

Au 30 septembre 2010, le chiffre d'affaires des activités poursuivies s'est élevé à 14 997 K€ contre 17 045 K€ au 30 septembre 2009, selon détail publié sur le site www.prodef.fr, rubrique « Communiqués ».